



Mairie de Le Pin

ARRÊTÉ N° 2022/128
Annule et remplace précédent arrêté n° 2022/113

**Interdisant la circulation et le stationnement pour
une animation de Noël sur la place des Fêtes**

Le Maire de la Commune de Le Pin,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-2, L2213-1 et 2213-2 et suivants définissant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu, le code de la route et ses articles subséquents ;

Considérant l'organisation d'une animation de Noël sur la place des Fêtes **le vendredi 9 décembre 2022 de 19h00 à 23h00 ;**

Considérant la nécessité d'interdire l'accès au parking de la place des Fêtes à l'occasion des animations de Noël **le vendredi 9 décembre 2022 à partir de 9h00 jusqu'au samedi 10 décembre 01h00 du matin ;**

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale investie du pouvoir de police de prendre toute mesure propre à assurer la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique ;

ARRÊTE

Article 1 : Le vendredi 9 décembre 2022 de 09h00 au samedi 10 décembre à 01h00 du matin, la rue du pressoir sera interdite à la circulation, au stationnement et sera fermée en totalité et la rue de Claye sera fermée également et interdite au stationnement entre les numéros 1 et 12, son accès sera limité aux riverains sur la partie restante.

Article 2 : Les véhicules de secours et les véhicules municipaux ne seront pas concernés par ces interdictions

Article 3 : Le cheminement et la protection des piétons seront assurés en toute circonstance.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Article 5 : La copie du présent arrêté sera affichée dans le périmètre concerné pendant toute la durée de fermeture.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de MEAUX,
- Madame le Commissaire chef de la circonscription d'agglomération de Villeparisis,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de CHELLES,
- Monsieur le Directeur de la police municipale de CHELLES : policemunicipale@chelles.fr
- Monsieur le Capitaine des Pompiers de CHELLES
- Services Techniques de la commune : services.techniques@mairielepin.fr



Le Pin, le 08 décembre 2022
Le Maire,
Lydie WALLEZ

6, rue de Courtry 77181 Le Pin

Téléphone : 01 60 26 22 09 - Télécopie : 01 60 26 67 80 - E.mail : secretariat@mairielepin.fr